

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 février 2024

Délibération n° 2024_017
SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION DES GIRONDINS DE BORDEAUX POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE HOCKEY SUR GAZON

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 6 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Claude MELLIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Arnaud ARFEUILLE, Thomas DOVICH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire Déléguée au Sport, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Mérignac a pour objectif de favoriser le développement et la réalisation de terrains de pratiques sportives accessibles au plus grand nombre de ses habitants licenciés dans les associations sportives ainsi qu'en pratique libre.

Sur le territoire mérignacais, la pratique du hockey sur gazon est essentiellement permise par la mise à disposition des installations de l'association des Girondins de Bordeaux, située au Domaine de Rocquevielle, 107 Avenue Marcel Dassault.

Les équipements existants sur le domaine de Rocquevielle pour la pratique du hockey sur gazon sont les suivants :

- Un grand terrain de compétition ;
- 2 terrains d'entraînement sol synthétique de dimensions réduites (anciennement tennis) ;
- Une salle permettant la pratique du hockey en intérieur ;
- Un stand vidéo ;
- Des vestiaires.

Ces installations permettent d'accueillir les clubs désireux de progresser et d'affirmer l'intérêt de la pratique sportive notamment pour les jeunes, ainsi que pour les pratiques féminine et masculine de cette discipline.

Sur le domaine de Rocquevielle, la pratique masculine du Hockey sur Gazon est assurée par l'association des Girondins de Bordeaux tandis que la pratique féminine est proposée par le Sport Athlétique Mérignacais (SAM), les deux associations proposant ainsi sur le même domaine une offre sportive complémentaire.

Au moyen d'une convention d'utilisation avec les Girondins de Bordeaux, les équipes féminines du SAM Hockey sur gazon bénéficient de l'utilisation de ces équipements ainsi que de l'usage exclusif d'un local faisant office de bureau, club house, de local de stockage mais aussi d'un préau couvert.

La qualité et la complémentarité des équipements sportifs dédiés à la pratique du hockey sur gazon ont été reconnues par le label Centre de Préparation au Jeux en 2020.

Afin de répondre aux évolutions réglementaires concernant la qualification et la sécurité des installations mais aussi satisfaire les objectifs de développement sportif des clubs, il apparaît aujourd'hui nécessaire de remettre intégralement aux normes l'éclairage du terrain de compétition.

Une entreprise a évalué l'ensemble des travaux (dépose de l'existant, création des nouvelles fondations, fourniture et pose des 4 nouveaux mats d'éclairage LED) à 138 840 € TTC. Ces travaux permettraient de garantir le niveau minimal de 250 Lux obligatoire en compétition.

La Ville a été sollicitée par l'association afin de participer à cette dépense d'équipement qui va bénéficier autant au club des Girondins de Bordeaux qu'à celui du SAM Hockey sur gazon, utilisateur des installations par le biais de la convention tripartite avec la Ville.

Les travaux d'aménagement sont envisagés à partir du 2^{ème} trimestre 2024 pour une livraison à l'été 2024.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1^{er} février 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la participation de la Ville à ce projet d'équipement au moyen d'une subvention d'investissement de 20 000 € ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 45 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 février 2024

Joël GIRARD
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.